



Résiliation du bail location appartement - Départ à l'étranger

Par **Rodd83**, le **28/03/2013** à **09:06**

Bonjour à tous,

Je suis en profession libérale et pour de raisons personnelles et familiales je dois partir à l'étranger dans le court terme. J'ai déjà demandé la fermeture de mon entreprise comme professionnel libéral, afin de payer tous les impôts avant partir.

Par contre, j'aimerais savoir si je pouvais réduire le temps de préavis de trois mois à un mois. Franchement, je ne peux pas affronter trois mois de loyer pour le départ, car déjà les billets d'avion et le demenagement même vont consommer grand parte de mes économies.

Je vous remercierai énormément tout conseil pour m'aider.

Par **Lag0**, le **28/03/2013** à **09:27**

Bonjour,

Les cas de préavis réduit à un mois sont exclusivement ceux prévus par la loi 89-462.

Votre cas ne semble pas en faire partie (du moins d'après les informations que vous donnez), votre préavis reste donc bien de 3 mois.

En revanche, si le logement venait à être reloué, votre préavis cesserait à la date d'effet du nouveau bail. Donc essayez de faciliter au maximum la relocation.

Par **Rodd83**, le **28/03/2013** à **10:12**

Merci beaucoup Lag0, je vais tenter de faire mon mieux, mais cette situation m'a compliqué un peu les choses.